

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 11 mai 2023 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 portant nomination des membres de la Commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en chiropraxie et en ostéopathie

NOR : SPRH2311999A

Par arrêté du ministre de la santé et de la prévention en date du 11 mai 2023, sont nommés en tant que membres de la Commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en chiropraxie et en ostéopathie :

En qualité de président de la commission

Thomas Le Ludec, en remplacement de Patrice Legrand.

*En qualité de représentants des ostéopathes exerçant à titre exclusif,
sur proposition du Syndicat français des ostéopathes*

Anaïs Laugero, en remplacement de Marie Gouyot.

Gérald Emmanuelli, en remplacement de Pierre-Adrien Liot.

Marie Gouyot, en remplacement de Floriane Boubel.

*En qualité de représentante des ostéopathes exerçant à titre exclusif,
sur proposition d'Ostéopathes de France*

Audrey Bonnin, en remplacement de Valérie Kohl.

*En qualité de représentant des ostéopathes médecins,
sur proposition d'Ostéos de France*

Bruno Burel, en remplacement de Sabine Leglise.

*En qualité de représentant des ostéopathes médecins,
sur proposition du Syndicat de médecine manuelle ostéopathie de France*

Antoine Guinoiseau, en remplacement de Marie-Dominique Ferreti Requier.

*En qualité de représentant des ostéopathes masseurs-kinésithérapeutes,
sur proposition du Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs*

Yvan Tourjansky, en remplacement de Christelle Baes.